

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LODEVOIS ET LARZAC**

**PROCÈS VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021**

numéro
BC_PV_210325_03

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mars,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le dix neuf mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Espace Marie-Christine BOUSQUET à Lodève, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres	
en exercice	14
présents	11
exprimés	12

Présents :

GOUDAL Joëlle, TRINQUIER Jean, GOUJON Bernard, FABRE Daniel,
LÉVÈQUE Gaëlle, SAUVIER Jean-Marc, ROIG Frédéric,
ROUVEIROL Valérie, REQUI Jean-Luc, POZO José,
BENAMMAR-KOLY Fadhila

Absents avec pouvoirs :

PAILHOUX Jean-Paul à REQUI Jean-Luc

Absents :

VAN DER HORST Claire, BOSC David

Jean-Luc REQUI souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Jean-Luc REQUI désigne Jean TRINQUIER comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote à l'unanimité

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée le procès verbal de la précédente séance, mis à disposition avec la convocation.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°BC_210325_1 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE MULTI SENSORIEL SNOEZELEN

VU la délibération n°CC_181108_17 du Conseil communautaire du 8 novembre 2018, relative à la convention territoriale globale de services aux familles 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

CONSIDÉRANT qu'un espace au centre du multi-accueil va être libéré avec le déplacement du bureau de la directrice et que le nombre d'enfants accueillis nécessitant un accompagnement spécifique en raison d'une déficience cognitive, d'une carence éducative ou porteur d'un handicap s'accroît d'année en année,

CONSIDÉRANT que l'attention particulière portée à la formation continue des professionnels

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

de la petite enfance a permis d'améliorer la qualité d'accueil de l'ensemble des enfants confiés, mais qu'aujourd'hui les neurosciences permettent de mieux comprendre les différentes phases du développement psychomoteur du jeune enfant et que l'approche Snoezelen ouvre une autre voie pour faciliter la relation et la gestion des émotions qui régissent les rapports entre adulte et enfant ou entre enfants,

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un espace multi-sensoriel s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de l'enfant visant la rencontre et le bien-être dans un environnement sensoriel particulièrement adapté à ses besoins et à son élan de découverte : cet espace agit comme un outil médiateur centré sur la construction pour l'enfant d'une sécurité psycho corporelle où la rêverie et l'imagination sont à l'honneur,

Afin d'aider au financement de cet aménagement, le Président propose au Bureau communautaire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour l'aménagement d'un espace multi-sensoriel « Snoezelen » au sein du multi accueil, sur un montant global d'investissement de seize mille sept cent seize euros et douze cents (16 716,12 €) :

Caisse d'allocations familiales	11 000,00 euros
Communauté de communes du Lodèvois et Larzac	5 259,10 euros
FCTVA	457,02 euros

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLICITE** une subvention d'un montant d'onze mille euros (11 000,00 €) auprès de la CAF, pour l'aménagement d'un espace multi-sensoriel « Snoezelen » au sein du multi accueil,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la recette correspondante serait imputée en section d'investissement sur l'opération 13, chapitre 1328,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°BC_210325_2 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURITÉ AU MULTI ACCUEIL

VU la délibération n°CC_181108_17 du Conseil communautaire du 8 novembre 2018, relative à la convention territoriale globale de services aux familles 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

CONSIDÉRANT que l'accueil des parents par la directrice au sein du multi-accueil collectif serait facilité en déplaçant son bureau (actuellement au centre de la structure dans l'atrium, au sein de l'espace réservé à l'accueil occasionnel) à l'accueil de la Maison de l'Enfance et Jeunesse au sein du local technique mieux isolé et qu'en conséquence l'espace poussettes devrait être déplacé,

CONSIDÉRANT que la cour du multi-accueil étant accessible sans difficulté du côté de la rue des Rouisseurs (grille à faible hauteur) la pose d'un portail est nécessaire pour sécuriser cet accès tout en autorisant celui des secours,

CONSIDÉRANT que l'aération des locaux nécessaire au maintien de la bonne qualité de l'air ambiant nécessite la pose de grille devant ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée de la Maison de l'Enfance et Jeunesse afin d'éviter le risque d'intrusion,

Afin d'aider au financement de l'ensemble de ces travaux, le Président propose au Bureau communautaire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour la réalisation de travaux d'aménagement au sein du multi accueil afin d'améliorer l'accueil des parents, la sécurité anti-intrusion et l'aération pour le maintien d'une bonne qualité de l'air, sur un montant global d'investissement de dix mille cinq cent vingt euros (10 520 €) :

Caisse d'allocations familiales	7 000,00 euros
Communauté de communes du Lodèvois et Larzac	2 081,95 euros
FCTVA	1 438,09 euros

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

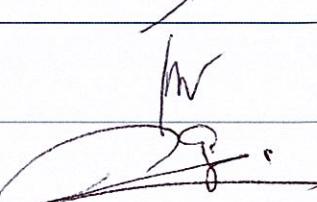
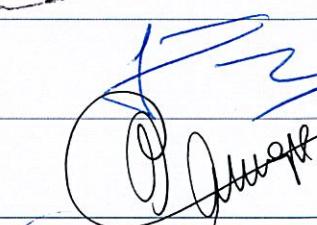
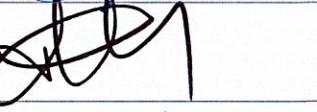
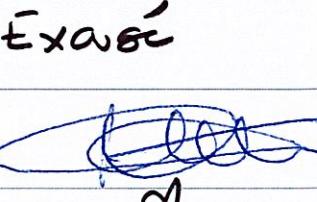
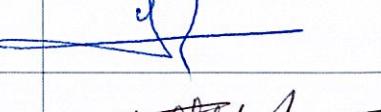
- **ARTICLE 1 : SOLICITE** une subvention d'un montant de sept mille euros (7 000,00 €) auprès de la CAF, pour la réalisation de travaux d'aménagement au sein du multi accueil afin d'améliorer l'accueil des parents, la sécurité anti-intrusion et l'aération pour le maintien d'une bonne qualité de l'air, d'un montant global de 10 520,04 euros, suivant le plan de financement ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la recette correspondante serait imputée en section d'investissement sur l'opération 13, chapitre 1328,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc REQUI lève la séance à 18h15.



Feuille de présence – Bureau Communautaire jeudi 25 mars 2021

Communes	TITULAIRES	Signature
Celles	GOUDAL Joëlle	
Lauroux	PAILHOUX Jean-Paul	Excusé pour ce JLP
Lavalette	VAN DER HORST Claire	Excusé
Le Caylar	TRINQUIER Jean	
Le Puech	GOUJON Bernard	
Les Plans	FABRE Daniel	
Lodève	LÉVÈQUE Gaëlle	
	SAUVIER Jean-Marc	
	BENAMMAR-KOLY Fadhila	
	BOSC David	Excusé
Pégairolles de l'Escalette	ROIG Frédéric	
Romiguières	ROUVEIROU Valérie	
Saint Étienne de Gourgas	REQUI Jean-Luc	
Soubès	POZO José	